

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

Vote du budget primitif 2018 principal :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget suivant :

En section de fonctionnement, en dépenses : 1 607 915.88 €, en recettes : 1 607 915.88 €

En section d'investissement, en dépenses : 1 482 168.01 €, en recettes : 1 482 168.01 €.

Service Public d'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 :

En section d'exploitation, en dépenses : 99 578,15 €, en recettes : 99 578,15 €

En section d'investissement, en dépenses : 189 879,59 €, en recettes : 189 879,59 €.

Lotissement Les Croisettes :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 548 789,57 €, en recettes : 548 789,57 €

Zone d'activités du Bourg Neuf

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 17 305,69 €, en recettes : 17 305,69 €

Viabilisation de terrains

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 138 636.24 €, en recettes : 138 636.24 €

En section de d'investissement, en dépenses : 13 477.39 €, en recettes : 13 477.39 €

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée du Theil de Bretagne

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée un montant de 1 475.26 € par maternelle et 333.32 € en primaire fréquentant la piscine ou 283.81 € en primaire ne fréquentant pas la piscine, selon le coût d'un enfant à l'Ecole Publique, soit une somme globale de 44 840.98 € pour 19 maternelles et 54 primaires.

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures

Le Conseil Municipal décide de demander une participation aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique du Theil de Bretagne, qui est évaluée à :

Pour la commune d'Essé, un montant global de 2 626.05 € (pour 1 maternelle et 5 primaires),

Pour la commune d'Eancé, un montant de 371.71 € (pour 1 primaire),

Pour la commune de Retiers, un montant de 371.71 € (pour 1 primaire).

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'Ecole Privée de Retiers

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée de Retiers un montant de 15 147.22 € pour 10 maternelles et 6 primaires.

Droit de préemption urbain : examen d'une Déclaration d'Aliéner un bien situé 11 rue des Croisettes

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ce bien.

Équipements pour terrain de football.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'Intersport à St-Berthevin s'élevant à 1 633 € ht soit 1 959.60 € ttc pour le remplacement d'une paire de buts à 11 joueurs avec système de relevage et filets.